



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services  
(exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 9 décembre 2024